

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Directives et pratiques de sécurité

À l'automne 2010, une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) a été effectuée en vue d'examiner la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation par la Monnaie de renseignements personnels dans le contexte de ses directives et pratiques de sécurité. Les sujets examinés selon le rapport produit étaient les suivants :

- la politique sur l'absence de métal;
- la politique sur les mots de passe;
- les cartes d'identité et d'accès avec photo;
- la surveillance vidéo;
- le processus d'enquête de sécurité sur le personnel;
- les opérations du centre de contrôle;
- les armes à feu;
- le registre des visiteurs;
- le système de réservations et de visites guidées;
- les registres de surveillance du réseau électronique;
- les infractions à la réglementation sur le stationnement;
- les rapports d'accidents de véhicules;
- les arrestations et les incidents.

L'ÉFVP a confirmé que les dirigeants de la Monnaie ont réussi à incorporer la notion de vie privée en tant qu'élément de base de presque toutes les facettes des processus liés à la sécurité de l'entreprise et que, par exemple, les mesures énergiques de sécurité employées par elle protègent adéquatement les renseignements personnels dont elle dispose. La Monnaie prend à l'heure actuelle des mesures pour s'assurer d'utiliser un langage approprié en matière de protection de la vie privée dans les ententes de partage de données qui pourraient déclencher la circulation intergouvernementale de renseignements pour les autorisations de sécurité et l'application de la réglementation sur le stationnement. Bien que l'objectif de la collecte de renseignements personnels par la Monnaie pour des raisons de sécurité soit décrit dans un répertoire de renseignements personnels standard, la Monnaie veillera à fournir un préavis au moment de la collecte, par exemple dans le cas de collectes réalisées au moyen de caméras vidéo ou dans le cadre du processus de détection des métaux. Conformément à l'ÉFVP, cet avis peut prendre la forme d'une affiche, d'un message écrit ou d'instructions verbales.

Finalement, la Monnaie effectuera ultérieurement une autre ÉFVP si les directives et les pratiques de sécurité évoluent de façon importante, ou lorsque cela sera le cas, et passera en revue son processus pour s'assurer d'entreprendre une surveillance régulière du degré de conformité de celui-ci avec les exigences du gouvernement fédéral en matière de respect de la vie privée.

Mai 2011